

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Julien LE TACON, Mme Maguy PEYRONNIN, MM. Michel ARMAGNACQ, Thierry ALLARD, Patrice BOFFO, Yannick LEGLISE, Mmes Karine PRIVAT, Muriel LACAZE, Céline PEYRONNIN, Stéphanie GUERIN, M. Frédéric EXPERT, Mme Amélie BONNERAT

Absents représentés : Jean-Noël CLAMOUR par Maguy PEYRONNIN
Nathalie GARNIER par Muriel LACAZE
Franck LAFORET par Julien LE TACON
David RIEU par Michel ARMAGNACQ

Absent excusé : Corinne BOURCHEIX

Secrétaire de séance : Stéphanie GUERIN

Date de convocation : 3 mai 2024

Quorum :

Membres en exercice : 18

Membres présents : 13

Membres votants : 17

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative
- Vente de matériel communal
- Convention de mise à disposition de personnel à la CDC pour l'année 2024/2025
- Cession de terrain M. THURIN Nicolas
- Jurés d'assises

Monsieur le Maire rajoute à l'ordre du jour la demande d'adhésion à l'ADELFA 33 qu'il vient de recevoir afin de la prendre en compte dans les meilleurs délais.

17/2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2024 – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants afin de régler les dépenses liées à l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse :

<u>OPERATIONS A AUGMENTER</u>		
Opération 69 – Acquisition mat divers	Article 215738	+ 400.00 €
		<hr/>
		+ 400.00 €
<u>OPERATIONS A DEDUIRE</u>		
Opération – 93 – Travaux école	Article 21312	- 400.00 €
		<hr/>
		- 400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette décision modificative.

Madame BOURCHEIX arrive en cours de séance et prend part désormais aux votes des délibérations.

18/2024 – FIXATION PRIX DE VENTE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que plusieurs matériels des services techniques n'ont plus d'utilité suite à l'acquisition de nouveaux matériels et il propose de la vendre.

Pour cela, il est nécessaire de fixer le prix de vente de ces matériels.

Après informations prises auprès de professionnels, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente et les tarifs suivants :

- Débroussailleuse STIHL FS 400 pour un montant de 200.00 €
- Débroussailleuse STIHL FR 450 pour un montant de 200.00 €
- Tracteur tondeuse KUBOTA 6200 pour un montant de 1 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de la vente du matériel suivant :
 - o Débroussailleuse STIHL FS 400 pour un montant de 200.00 €
 - o Débroussailleuse STIHL FR 450 pour un montant de 200.00 €
 - o Tracteur tondeuse KUBOTA 6200 pour un montant de 1 000.00 €
- Autorise le Maire à procéder à ces ventes et à signer tous documents relatifs à ces cessions et faire toutes les démarches administratives nécessaires.

19/2024 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITON DE PERSONNEL A LA CDC POUR L'ANNEE 2024/2025

Monsieur le Maire explique que certains de nos agents sont mis à disposition partiellement pendant les mercredis et/ou les vacances scolaires de la Communauté de Communes Convergence Garonne afin d'assurer le fonctionnement des Accueils de Loisirs de la CDC.

Cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention entre les deux collectivités qui précise la nature des fonctions, les conditions d'emploi, les modalités de versement et de remboursement de la rémunération.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu l'article 61 et suivants de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,
Vu les projets de conventions de mise à disposition du personnel avec la Communauté de Communes Convergence Garonne pour l'année 2024/2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les conventions de mise à disposition du personnel avec la Communauté de Communes Convergence Garonne pour l'année 2024/2025 et autorise le Maire à signer lesdites conventions de mise à disposition et tous documents afférents à ce dossier.

20/2024 – VENTE BANDE DE TERRAIN A M. THURIN NICOLAS AU LIEU DIT 'LE JUIF »

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération n° 16/2024 en date du 11 avril 2024, il a rencontré Monsieur Nicolas THURIN afin de définir les modalités financières et techniques de réalisation de son projet d'aménagement d'un parking au lieu-dit le Juif.

Suite à cette rencontre, Monsieur THURIN a déposé une nouvelle déclaration de travaux avec son nouveau projet de parking conformément aux prescriptions sollicitées par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de vendre cette bande de terrain à Monsieur THURIN au prix de 40 € le M/2.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. Toutes cessions d'immeubles par une Commune de plus de 2000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles après avis de France Domaines,

Vu la demande présentée par Monsieur Nicolas THURIN sollicitant l'achat de la parcelle cadastrée section A n° 397 au lieu-dit « Le Juif » d'une superficie de 78 M2 faisant partie du domaine privé de la commune,

Vu l'avis de France Domaines en date du 9 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 17 voix pour et 1 abstention (Mme BONNERAT)

- De vendre la parcelle cadastrée section A n° 397 au lieu-dit « Le Juif » à Monsieur Nicolas THURIN
- Fixe le prix de vente à 40 € le m2
- Autorise le Maire procéder aux démarches liées à cette cession et à signer l'acte notarié correspondant et tous documents afférents à cette vente.

21/2024 – COTISATION ADELFA 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler notre adhésion à l'ADELFA (Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les fléaux Atmosphériques) pour un montant annuel de 200 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce renouvellement.

Les crédits seront prévus au budget unique 2024 à l'article 6281.

22/2024 – JURES D'ASSISES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'assises et à l'arrêté du 16 avril 2024 fixant le nombre de jurés à inscrire sur la liste du jury criminel de 2025, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de six électeurs à partir de la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire annuelle du Jury criminel pour l'année 2025. Sont tirés au sort les électeurs suivants :

- DENHEZ Romain Aurélien Vincent
- BEILVERT épouse MERIC Christianne
- BORDES épouse CORDEAU Christelle Sandrine
- BEUVRY Alexandra Angélique Sandrine
- COUAILLIER Sophie Françoise Marie
- LOBRE Jean Louis

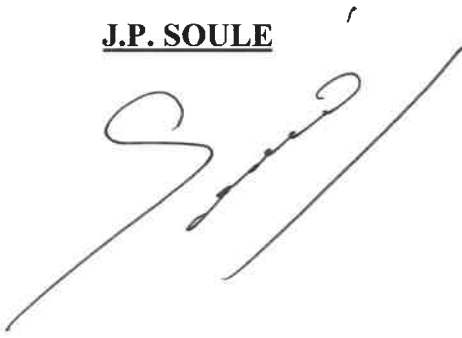
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Liste des délibérations

- 17/2024 – Décision modificative n° 1 – Virements de crédits
- 18/2024 – Fixation prix de vente matériel communal
- 19/2024 – Convention de mise à disposition de personnel à la CDC pour l'année 2024/2024
- 20/2024 – Vente bande de terrain à M. THURIN Nicolas au lieu-dit « Le Juif »
- 21/2024 – Cotisation ADELFA
- 22/2024 – Jurés d'assises

Le Maire,

J.P. SOULE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. SOULE', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the left.

Le secrétaire de séance,

S. GUERIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. GUERIN', written in a cursive style with a large circular flourish at the end.